



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 694 662 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
31.01.1996 Bulletin 1996/05

(51) Int. Cl.⁶: **E05B 65/00**, E05C 3/04

(21) Numéro de dépôt: 94111364.9

(22) Date de dépôt: 21.07.1994

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU MC NL
PT SE**

(72) Inventeur: **Resibois, Raymond**
B-6750 Signeulx (BE)

(71) Demandeur: **PARA-PRESS S.A.**
L-3201 Bettembourg (LU)

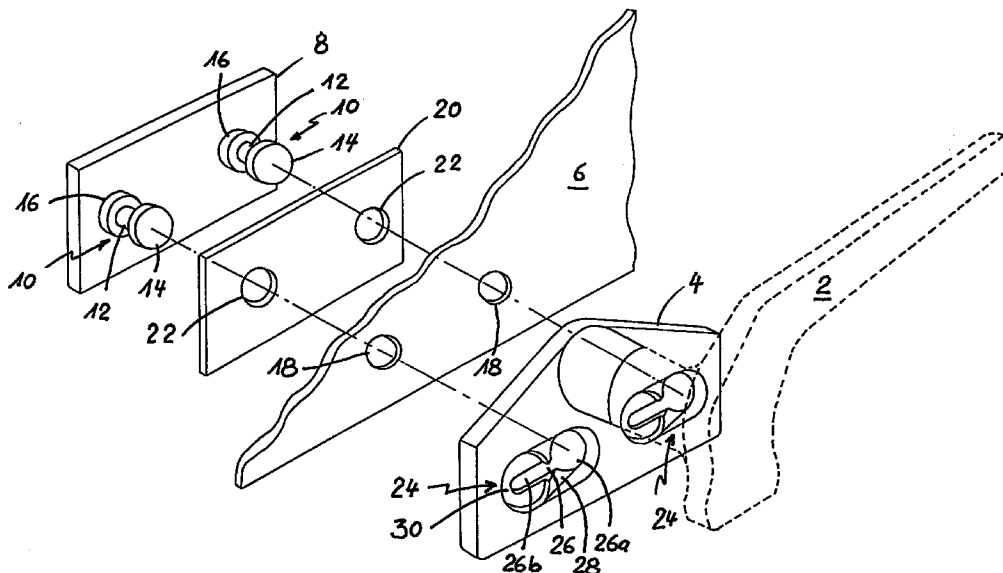
(74) Mandataire: **Meyers, Ernest et al**
L-8002 Strassen (LU)

(54) Dispositif de fixation d'accessoires sur une vitre d'un véhicule de loisir

(57) La fixation est réalisée à l'aide d'une contre-plaque (8) comprenant au moins une fiche (10) avec une tige (12) et une tête élargie (14). Le socle (4) de l'accessoire (2) comporte, sur la face opposée à la vitre (6), au moins un logement (24) dont le fond est transpercé par une ouverture (26) ayant une première partie élargie (26a) de section correspondant à celle des têtes (14) des fiches (10) et une seconde partie rétrécie (26b) en forme

de rainure d'une largeur correspondant à la section des tiges (12) des fiches (10).

En vue de la fixation, les fiches (10) sont introduites dans les ouvertures (26) du socle (4) et celui-ci est ensuite déplacé latéralement pour caler les têtes (14) dans les logements.



EP 0 694 662 A1

Description

La présente invention concerne un dispositif de fixation d'accessoires sur une vitre d'un véhicule de loisir à l'aide d'une contre-plaque prévue, par rapport à l'accessoire et son socle, sur la face opposée de la vitre.

L'invention vise notamment la fixation des accessoires de fenêtres de caravanes ou camping-cars. De tels accessoires sont, par exemple, les poignées de manoeuvre de vitres coulissantes ou basculantes, les béquilles de support de vitres basculantes etc...

Jusqu'à présent, la fixation de ces pièces était toujours réalisée à l'aide de vis, en vissant le socle de l'accessoire sur la contre-plaque de l'autre côté de la vitre à l'aide d'au moins deux vis traversant la vitre. Ce mode de fixation exige donc des vis et du temps non négligeable pour réaliser les fixations. En outre, il existe un risque d'abimer les pièces ou la fenêtre lors du montage.

Etant donné que la fixation des accessoires demandent de l'outillage, notamment un tournevis, l'utilisateur préfère recevoir les fenêtres prêtes à l'utilisation, c.à.d. tous les accessoires montés, ce qui, compte tenu, de l'épaisseur de ces accessoires, augmente l'épaisseur des emballages et les frais de transport.

Le but de la présente invention est de prévoir un nouveau dispositif de fixation d'accessoires de vitres de véhicules de loisirs qui permet d'éliminer ces inconvénients et, plus précisément, une fixation sans vis qui est réalisable facilement et rapidement, même par l'utilisateur lui-même et sans outillage spéciale.

Pour atteindre cet objectif, le dispositif de fixation prévu par l'invention est caractérisé en ce que la contre-plaque comporte au moins une fiche avec une tige et une tête élargie et en ce que le socle de l'accessoire comporte, sur la face opposée à la vitre, au moins un logement correspondant dont le fond est transpercé par une ouverture ayant une première partie élargie de section correspondant à celle des têtes des fiches et une seconde partie rétrécie en forme de rainure d'une largeur correspondant à la section des tiges des fiches.

Les sections des têtes des fiches ainsi que celles des premières parties desdites ouvertures de logement sont, de préférence, circulaires.

Selon un mode de réalisation avantageux, le fond des logements autour de la seconde partie des ouvertures est conçu comme siège pour les têtes des fiches avec un bord en saillie, tandis que le fond des logements est en légère pente entre le bord du siège et le bord de la première partie de l'ouverture.

Un tampon élastique est, de préférence, disposé entre la vitre et la contre-plaque.

Pour assurer le maintien latéral de la fixation, les fiches comportent, de préférence, une base de même section que leur tête.

D'autres particularités et caractéristiques ressortiront de la description d'un mode de réalisation avantageux, présenté ci-dessous, à titre d'illustration, en référence à la figure unique qui montre schématiquement

une vue éclatée d'un dispositif de fixation selon la présente invention.

Sur cette figure, on a représenté, à titre d'exemple, une poignée 2 d'ouverture et de fermeture comprenant une béquille de manoeuvre 2 et un socle 4 pour être fixée à l'aide d'une contre-plaque 8 sur la vitre 6.

La contre-plaque 8 porte, du côté de la vitre, deux fiches 10 en forme de champignon avec une tige 12 et une tête circulaire élargie 14, ces fiches 10 étant destinées à traverser des perforations correspondantes 18 dans la vitre 6. Entre la vitre 6 et la contre-plaque 8 est prévu un tampon 20 en matière élastique, par exemple en caoutchouc, avec deux ouvertures 22 pour le passage des fiches 10. Un tampon analogue peut également être prévu entre la vitre 6 et le socle 4.

Pour assurer le maintien latéral, les fiches 10 comportent également une base élargie 16 d'une section correspondant à celle des ouvertures 22 et des perforations 18 afin d'être maintenues latéralement dans celle-ci.

Le socle 4 comporte, du côté opposé à la vitre 6, deux logements 24 identiques l'un à l'autre pour recevoir et caler les têtes 14 des fiches 10. Chaque logement 24 est constitué d'une cavité allongée dont le fond est percé par une ouverture 26 en forme de trou de serrure avec une partie circulaire 26a d'une section correspondant à celle des têtes 14 et prolongé latéralement par une rainure 26b d'une largeur correspondant à l'épaisseur des tiges 12 pour permettre un mouvement latéral du socle 4 par rapport à celles-ci.

Le fond de chaque logement 24 forme une rampe 28 à faible pente qui s'élève à partir de la partie circulaire 26a en direction de la rainure 26b. Le fond du logement 24 autour de l'extrémité de la rainure 26 forme un siège circulaire 30 délimité par le bord de la cavité de logement et le bord de la rampe 28 pour recevoir la tête 14 d'une fiche 10 et assurer une position stable du socle 4 par rapport à la contre-plaque 8 et vice-versa.

Le montage de la poignée 2 devient apparent de la figure. Il suffit d'engager les fiches 10 de la contre-plaque 8 à travers les ouvertures correspondantes 22, 18 et 26a respectivement du tampon 20, de la vitre 6 et du socle 4. Après cet assemblage, le socle 4 est glissé latéralement vers la droite sur la figure de manière que les rainures 26b s'engagent autour des tiges 12 en-dessous des têtes 14 des fiches 10. La pénétration des rampes inclinées 28 sous les têtes 14 renforce le serrage par compression du tampon 20 jusqu'à ce que les têtes 14 occupent leurs positions définitives dans leurs sièges 30 du logement 24. Pour assurer une bonne stabilité de l'ensemble, il est préférable que le tampon 20 reste comprimé dans la position définitive.

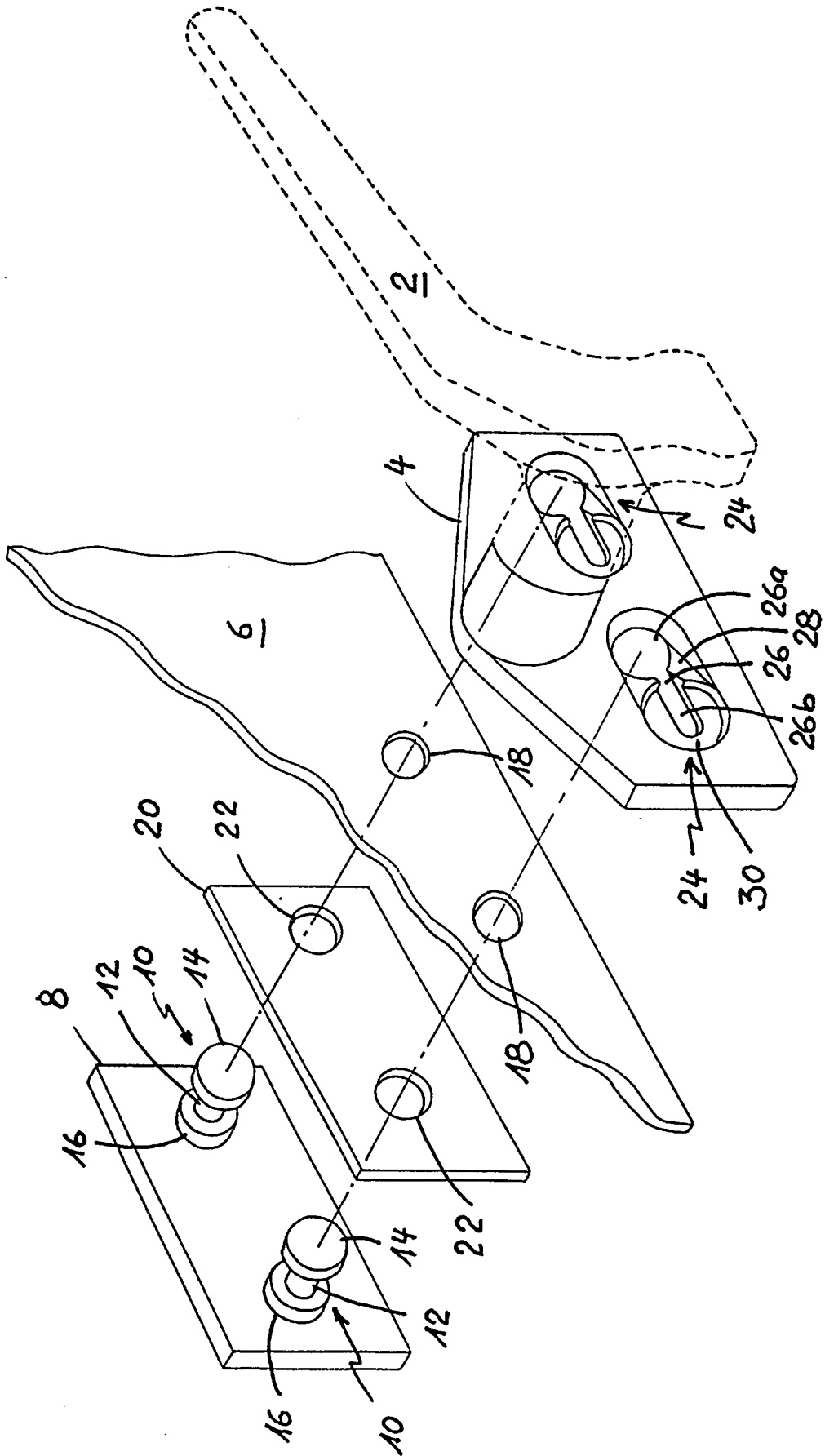
Pour le démontage, il faut serrer d'abord le socle 4 et la contre-plaque 8 pour soulever les têtes 14 de leur logement et les hisser au-dessus du bord de la rampe 28. Il suffit ensuite de déplacer le socle 4 latéralement pour le dégager des fiches 10.

On voit que l'assemblage et le démontage peuvent être réalisés facilement et rapidement sans outillage

spécial. Le fabricant peut, dès lors, laisser le soin de l'assemblage, c'est-à-dire la fixation des accessoires, à l'utilisateur en lui fournissant un mode d'emploi avec une figure analogue à celle annexée à la présente demande. Ceci réduit non seulement les frais de fabrication, mais également les frais d'emballage et de transport étant donné que les vitres sans leurs accessoires occupent moins de place.

Revendications

1. Dispositif de fixation d'accessoires sur une vitre (6) d'un véhicule de loisir à l'aide d'une contre-plaque (8) prévue, par rapport à l'accessoire (2) et son socle (4), sur la face opposée de la vitre (6), caractérisé en ce que la contre-plaque (8) comporte au moins une fiche (10) avec une tige (12) et une tête élargie (14) et en ce que le socle (4) de l'accessoire (2) comporte, sur la face opposée à la vitre (6), au moins un logement correspondant (24), dont le fond est transpercé par une ouverture (26) ayant une première partie élargie (26a) de section correspondant à celle des têtes (14) des fiches (10) et une seconde partie rétrécie (26b) en forme de rainure d'une largeur correspondant à la section des tiges (12) des fiches (10).
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les sections des têtes (14) des fiches (10) et celles des premières parties (26a) desdites ouvertures (26) sont circulaires.
3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le fond des logements (24) autour de la seconde partie (26b) des ouvertures 26 est conçu comme siège (30) pour les têtes (14) des fiches (10) avec un bord en saillie et en ce que le fond des logements est en légère pente (28) entre le bord du siège (30) et le bord de la première partie (26a) de l'ouverture (26).
4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé par un tampon élastique (20) disposé entre la vitre (6) et la contre-plaque (8).
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les fiches comportent une base (16) de même section que celle de leur tête (14).





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 94 11 1364

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Y	GB-A-1 429 851 (IDEAL CASEMENTS READING LTD)	1,2,5	E05B65/00 E05C3/04
A	* page 2, ligne 11 - page 3, ligne 7; figures 1-3 *	3,4	

Y	FR-A-2 563 560 (IGS S.A.)	1,2,5	
	* page 3, ligne 4 - page 4, ligne 18; figures 1-3 *		

A	GB-A-199 889 (JOHN BIRCH AND SONS ET.AL.)	1,2,5	
	* page 2, ligne 3 - ligne 60; figures *		

A	EP-A-0 144 221 (REGENT LOCK CO. LTD.)	1,2	
	* page 1, ligne 2 - ligne 18 *		
	* page 3, ligne 29 - page 5, ligne 21; figure 11 *		

A	DE-A-40 08 942 (VERÖCZEO)	1,2	
	* colonne 2, ligne 58 - colonne 3, ligne 21; figures 1-3 *		

A	GB-A-519 411 (MOESSMER ET.AL.)	1,3	
	* page 1, ligne 64 - page 2, ligne 18; figures *		

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		28 Décembre 1994	Henkes, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)